



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 JUIN 2021**

Procès-verbal de la 6^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 15 juin 2021 à 19 h 00 (rencontre en vidéoconférence).

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
M. Raynald Pelletier	Vice-président
M. André Proulx	Administrateur
M. André Garon	Administrateur
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

ABSENCE :

Mme Gemma Drouin	Administratrice
------------------	-----------------

INVITÉS :

M. Etienne Grandmont	Directeur général - Accès transports viables
----------------------	--

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

- Renée Poulin Secrétaire de soutien.
- Mme Alicia Despins Conseillère municipale – Vanier et Duberger
- Mme Diane Colin
- M. Sébastien Dumas
- M. François Labbé
- M. Benjamin Côté

Vingt-huit (28) membres du public assistent également à la rencontre.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
LA 6^E SSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
15 juin 2021, 19 h 00
(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)

Participer à la réunion Zoom
<https://villeguebec.us/j/86982425085>

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Conférence : Grands projets de transports Menaces et opportunités pour Vanier Par Étienne Grandmont, Directeur général d'Accès transports viables	19 h 05
4.	Suivi sur la construction d'un Centre de données dans Vanier	20 h 05
5.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2021	20 h 20
6.	Suivi au procès-verbal	20 h 25
7.	Période d'intervention de la conseillère municipale	20 h 35
8.	Période questions des citoyens	20 h 45
9.	Correspondance et trésorerie	21 h 00
	a) Correspondance	
	b) Bilan mensuel	
	c) Services de secrétariat	
10.	Divers	21 h 10
11.	Levée de l'assemblée	21 h 15

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a d'autres points à ajouter.

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ PROULX ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

3. CONFÉRENCE : GRANDS PROJETS DE TRANSPORT : MENACES ET OPPORTUNITÉS POUR VANIER

Mme Nicole Laveau introduit M. Etienne Grandmont, directeur général – Accès transports viables, qui fera une présentation sur les grands projets de transports et sur les menaces et opportunités pour Vanier. La présentation portera sur les aspects suivants :

- Tramway
- Boulevard Laurentien
- Réseau express de la capitale (REC), lequel se subdivise en quatre projets.

Cette présentation a pour but d'ouvrir la discussion et voir les différents points de vue. Voici le lien web : [Visualiser.ashx \(quebec.qc.ca\)](https://visualiser.ashx(quebec.qc.ca))

Monsieur Grandmont fait un survol des différents projets qui peuvent avoir un impact sur le quartier de Vanier. Une période d'échange suivra après la présentation. La présentation de M. Grandmont est accessible au Conseil de quartier de Vanier qui pourra l'inclure dans son site Internet.

Question : Mme Laveau demande si le montant de 10 milliards de dollars pour le REC couvre l'ensemble des cinq projets?

Réponse : M. Grandmont précise que le montant couvre seulement le tunnel. Par la suite, il faut ajouter le tramway (3.3 millions \$) les voies réservées (84.4 millions) lequel ressemble un peu au projet que la Ville avait élaboré avec sa toile périphérique (144 millions \$). Il faut ajouter presque un milliard pour des voies réservées et le projet de Lévis où il faut ajouter quelque 10 millions de dollars.

Question : Quand on parle du nombre de logements subventionnés auxquels nous pourrions avoir accès, M. Raynald Pelletier demande si c'est avec le 3^e lien ou le tramway? Qu'est-ce qui a permis de donner ce chiffre, pour lequel on pourrait avoir un certain nombre de logements subventionnés par Accès-Logis?

Réponse : M. Grandmont précise que c'est une donnée comparative. Le Gouvernement du Québec a élaboré un programme d'infrastructure (PQI). C'est une prévision de toutes les infrastructures qu'il veut bâtir sur les 10 prochaines années. A partir du moment où le Gouvernement va inscrire 10 milliards de dollars

pour la réalisation du 3^e lien, c'est autant d'argent qu'il ne pourra pas mettre dans d'autres infrastructures.

Nous voulions démontrer ce que nous pourrions avoir pour ces 10 milliards de dollar, si le 3^e lien n'était pas réalisé. Nous pourrions avoir 84,000 logements sociaux financés par Accès-Logis, ou plusieurs dizaines d'hôpitaux. C'est le même argent, car ce sont des infrastructures et le Gouvernement, lorsqu'il débourse, il décide de mettre un montant d'argent pour tel ou tel type d'infrastructure.

Pour conclure, M. Grandmont précise que si le Gouvernement met 10 milliards de dollars pour le 3^e lien, où les besoins sont si minces – environ 9,000 personnes en heure de pointe – ce même montant pour 84,000 nouveaux logements sociaux serait une dépense beaucoup plus justifiée parce que les besoins sont très grands au Québec.

Question : M. Mathieu Legrand demande quels seront les impacts sur les arbres avec l'arrivée du tramway et la construction du 3^e lien. Quels seront les impacts sur le boulevard urbain? Est-ce que cela aura pour effet d'annuler le projet de boulevard urbain? La canopée urbaine n'est pas d'une importance prioritaire pour la Ville.

Réponse : M. Grandmont précise que durant la pandémie, concernant le dossier des arbres, un conférencier venant de Tours a fait une revue de la littérature sur les impacts d'un tramway, car tout mode de transport a des impacts et on essaie de les réduire au minimum. Quand il est question de coupe d'arbres, c'est souvent dans les projets qui se passent en surface. Cette question constitue une préoccupation et on accompagne la Ville afin de faire en sorte qu'il y ait le moins de coupe d'arbres possibles. Il y a plusieurs arbres qui pourraient être sauvés si le service des transports et de mobilité intelligente prévoyait des voies de circulation moins larges. En réduisant d'un mètre ou 75 cm de chaque côté de la rue, cela permettrait de sauver beaucoup d'arbres. Des voies de circulation moins larges entraînent des véhicules qui circulent moins vite, ce qui améliore la sécurité routière. Quand il y a collision, c'est toujours la vitesse qui est le facteur principal de dangerosité.

Quand on regarde le 3^e lien versus le boulevard Laurentien, c'est difficile de répondre à cette question. Le premier reproche qu'on peut faire au Ministère des transports (MTQ) et le bureau de projet quant au 3^e lien, c'est l'opacité des travaux réalisés. Autant nous avons été exigeants sur les travaux concernant le tramway et le bureau de projet structurant du tramway, ils ont donné beaucoup d'information et rendu public tous les documents sur leur site Internet. Mais le MTQ est très opaque sur sa gestion et dans la réalisation du projet. Nous avons hâte de voir les détails des projets au fur et à la mesure que les étapes d'évaluation environnementale, par exemple, parce qu'ils n'auront pas le choix de présenter de la documentation.

Nous espérons une évaluation environnementale fédérale et non pas juste provinciale. Il est bien d'avoir un agent extérieur et le gouvernement fédéral pourrait faire l'évaluation environnementale du projet pour avoir accès à une évaluation plus objective d'autant plus que le Ministre de l'environnement du Québec s'est dit en faveur du projet. On pourrait douter de son impartialité.

Question : On demande où la sortie sera-t-elle exactement?

Réponse : Pour revenir à la question où la sortie sera-t-elle exactement, et quel est son impact sur le boulevard Laurentien, la Ville semble avoir obtenu l'assurance

que le boulevard pourra se réaliser quand même. En même temps, la vision de la Ville pour le boulevard Laurentien ne nous satisfait pas. C'est mieux que ce que nous avons actuellement, mais ce n'est pas encore assez intéressant notamment pour le secteur de Vanier. Plus le boulevard urbain commence bas vers le centre-ville, moins les effets positifs dans Vanier - dans le secteur Expo-Cité et Stadacona par exemple – se font sentir. L'effet positif pour Vanier se fera sentir si, par exemple, on fait sortir le 3^e lien qui sortirait passé la rue Soumande. On pourrait avoir quelque chose vraiment intéressant. Si le 3^e lien ne se réalise pas, on aurait un boulevard qui commence quelque part autour de la rue Soumande et on peut construire, avoir des bâtis, avoir de nouveaux commerces, des résidences, des services et des centres communautaires, des cinémas, des services publics, des lieux de destination, plus de place pour les piétons et les cyclistes. Il nous manque encore de l'information pour être capable de répondre avec précision à cette question, mais elle est suivie avec beaucoup plus d'attention.

Question : M. André Garon constate qu'en dehors des heures de pointe, les autobus sont très peu remplis. Y a-t-il des études ou des analyses financières qui ont été réalisées pour rendre le transport en commun gratuit? M. Grandmont demande s'il y avait autant d'autobus vides avant la pandémie? M. Garon précise qu'il n'est pas le seul à avoir remarqué cette situation. Si les gens veulent faire un tour en ville, cela leur coûte près de huit dollars. Les gens prennent leur véhicule pour se déplacer et pendant ce temps, les autobus sont vides.

Réponse : M. Grandmont explique le « mythe du bus vide ». A certaines heures de la journée, il y a des rues qui sont vides, et on ne questionne le fait qu'elles soient vides, pourtant elles sont construites. A un moment donné, dans la journée, elles vont servir. Il y a de nombreux stationnements autant privés que publics, qui sont vides. A un moment donné, ils vont finir par servir, peut-être au centre commercial les 26 et 27 décembre.

On essaie de calibrer le système de transport où on aurait le maximum d'achalandage. C'est pour cela qu'autour des Galeries de la Capitale, il y a un immense stationnement qui est la plupart du temps relativement vide, sauf quand les commerces ouvrent, après la pandémie ou pendant la période des Fêtes. Ce sont des périodes de fort achalandage. On dimensionne actuellement les systèmes de transports de cette façon. En dehors des heures de pointes, il n'est pas anormal d'observer une certaine quiétude dans l'utilisation du système de transport.

Il y a aussi l'endroit où on observe les autobus vides. Des gens de Charlesbourg, qui sont au début de la ligne, observent un autobus vide, mais au centre-ville, ce même autobus est plein. Il y a beaucoup de mauvaises perceptions dans le « mythe du bus vide ».

La tarification pourrait être étudiée. Il y a plusieurs organisations, dont Accès transport viable, qui font la promotion, non pas de la gratuité, mais d'une tarification sociale. Certains ménages et catégories de personnes dépendent du système de transport à commun, parce qu'ils sont moins nantis d'une part et parce que c'est une question d'équité à partir du moment où un individu réussit à travailler et voit ses revenus augmenter. Il peut alors commencer à payer un tarif qui est plus normal. Il y a certaines catégories de gens, comme les étudiants, qui jouissent d'un tarif préférentiel.

La gratuité gagne du terrain, surtout en Europe. Le système de financement n'est pas exactement le même. La part à payer pour les usagers est de 15 à 20% sur le budget total des opérations. A Québec, c'est 33% des coûts d'opération qui sont

financés par les usagers. A Montréal, la part est de 50% parce qu'il y a plus de volume et il y a le métro qui génère de l'achalandage. Si le transport en commun devient gratuit, le financement devra être trouvé et il y aura une augmentation du nombre d'autobus.

C'est une question d'offre et demande. Si les tarifs sont bas, on peut espérer voir une augmentation de l'achalandage. Accès transport viable n'est pas rendu à demander la gratuité, mais ce sujet est suivi avec beaucoup d'attention. Cela peut avoir un effet très positif sur la fréquentation du transport en commun et l'accessibilité.

Quand la question a été posée au RTC, la direction s'est montrée très sensible à nos arguments, mais il n'est pas dans sa mission et que la gratuité signifie un manque à gagner. Cette question devrait être adressée à un ministère du gouvernement provincial.

Commentaire : Sur le site du RTC, pour les personnes de 65 ans et plus, Mme Laveau mentionne qu'il y a une tarification intéressante; il y a même deux tarifications possibles. Cela dépend des circonstances d'usage. Mais nous sommes loin de la tarification sociale.

Commentaire : M. Grandmont précise que le RTC n'a pas une offre tarifaire très agressive. Le RTC n'utilise pas assez bien ce levier pour augmenter l'achalandage.

Question : M. Daniel Thouin félicite M. Grandmont pour sa présentation. Il demande quelles projections sont faites de l'activité du transport individuel dans 15 ou 20 ans? Il manque un élément important. Dans 20 ans, la population aura vieilli et 25% de la population sera âgée de 65 ans et plus. Ces gens sont encore habitués à utiliser l'automobile et seront en moyen de le faire. La tarification deviendra secondaire pour cette catégorie de la population.

Ce qui peut être important, c'est de faire la promotion des véhicules électriques, parce que les moteurs thermiques conventionnels n'utilise que 20 à 30 % de l'énergie qu'on leur donne. Le reste, c'est de la chaleur et de l'usure. L'utilisation des véhicules électriques économiserait énormément sur les changements climatiques en particulier et sur le confort général dans une ville. Avez-vous un axe de développement ou de promotion en ce sens? Cela améliorerait le message qui est envoyé.

M. Daniel Thouin amène une 2^e intervention sur le fait qu'on propose un tunnel gigantesque. Il y a d'autres tunnels dans le monde qui sont plus modestes. Au lieu de critiquer sur le fait qu'on ne veut pas de tunnel, pourrait-on regarder la possibilité de le réduire, qui ressemblerait au pont de Québec, avec 3 ou 4 voies, mais non pas 6 voies, ce qui diminuerait l'ampleur du projet et la capacité de le réaliser dans un délai plus court que ce qui est envisagé présentement. Êtes-vous en mesure d'analyser cette possibilité? Est-ce que vous avez des éléments pour pouvoir argumenter dans ce sens?

Réponse : Effectivement, M. Grandmont mentionne que le véhicule électrique constitue une voie d'avenir pour la mobilité durable. Ce type de véhicule a un effet positif sur les gaz à effets de serre (GES) en autant qu'on regarde cela sous la loupe « Québec », parce que ce n'est pas vrai qu'aux endroits où on produit de l'électricité avec des centrales au charbon, on va arriver au même bénéfice qu'au Québec. Au Québec, cela peut être quelque chose d'intéressant.

Mais cela ne règle pas des problèmes que la sécurité routière, les collisions et la congestion. Il fait référence au RTA. La congestion de véhicules électriques, c'est

toujours de la congestion quand même. Les véhicules qui seront utilisés plus tard devront être électriques, mais on pense qu'on doit travailler sur d'autres aspects en priorité plutôt que juste sur ce projet, comme le Gouvernement le fait présentement.

La population est vieillissante et les jeunes sont très intéressés par la location de véhicules et le transport en commun. Ils sont plus « accro au texto » et moins à l'auto. La notion de propriété pour les jeunes, c'est moins quelque chose d'évident, dans le sens qu'ils sont plus dans une logique de location. Les jeunes sont sur Spotify ou iTunes; pour eux, louer est un service de transport. Cela devient un service et non pas une possession. Nous pensons qu'il s'agira d'une tangente forte qu'on pourra voir se confirmer avec les véhicules automatisés qui sont une extension des véhicules électriques. Il s'agit de véhicules qui vont se conduire seul.

Ces véhicules automatisés pourraient être disponibles d'ici 20 à 30 ans au Québec. Ils seraient en service comme c'est le cas pour les taxis et non pas comme des véhicules privés.

Il y a quelque chose qui pourrait être porteur dans l'avenir. Pour le tunnel, nous sommes dans une phase d'opposition, parce qu'il faut qu'il y ait une opposition. Mais les prochaines étapes de notre mobilisation – et nous n'avons pas parlé de la coalition qui est derrière la campagne « Non au Tramway » et « Non au 3^e lien » - nous allons travailler sur des alternatives. Il y a des choses qui pourraient être faites, comme davantage de transport collectif plutôt que du transport routier. On va travailler sur ces aspects.

Commentaire : M. Raynald Pelletier mentionne qu'à Calgary, pour les gens en situation de pauvreté ou qui sont moins bien nantis, le transport en commun coûte cinq dollars par mois. Pourquoi cette opportunité ne pourrait pas être la même ici? Ce serait un bon moyen. Le transport familial coûte environ 20 à 25 dollars par mois où tout le monde a accès au même billet pour prendre le transport en commun, peu importe le type.

Réponse : M. Grandmont est d'accord avec Monsieur Pelletier.

Question : Comme Accès transport viable est opposé au 3^e lien, M. Garon précise que le 3^e lien, comme il est prévu, ne le fascine pas, sauf s'il arrive une catastrophe sur le pont Pierre-Laporte, quelles sont les solutions qui sont envisagées?

Réponse : Quand on offre un service gratuit, M. Grandmont explique qu'il sera utilisé. Quand on augmente la capacité routière dans un axe où on ajoute des voies de circulation, par exemple, cela prend de 5 à 8 ans en général pour qu'on retrouve le même niveau qu'avant. « La demande induite », c'est lorsqu'on crée des nouveaux liens où les gens seront incités à s'installer. Si on fait un 3^e lien dans les terres agricoles, il y a des gens qui vont s'installer et nous sommes persuadés que si ce projet voit le jour – un jour – il y aura de la congestion 10 ans après son ouverture. Il y aura des gens qui vont demander que le transport en commun soit retiré parce qu'il n'est pas utilisé. Le jour où cela se produira, qu'il y aura un accident sur le pont Pierre-Laporte, congestion au Pont de Québec, va-t-on demander un 4^e lien?

Nous avons besoin de bonnes mesures de mitigation. Il faut de bons services d'urgence qui sont capables de se déployer. Avec le télétravail, nous sommes capables de faire en sorte que si jamais il y a une catastrophe sur le pont Pierre-Laporte, on peut demander aux gens de rester à la maison pour les 5 à 10 prochains jours parce qu'on doit faire des réparations d'urgence.

D'ailleurs, c'est ce que le MTQ a demandé aux gens parce qu'il y a des travaux au pont Pierre-Laporte pour cet été. Dans les mesures de mitigation demandées, il y a le télétravail, utiliser le traversier et le transport en commun. Ce n'est pas un argument. Si on a des problèmes avec les services d'urgence, il serait préférable, avec les 10 milliards de dollars, d'investir dans le transport en commun, et acheter quelques hélicoptères ambulanciers et transporter des personnes de Lévis à Québec plutôt que de se payer ce type d'infrastructure.

Les personnes présentes remercient M. Etienne Grandmont pour sa présentation et les réponses aux questions posées.

4. SUIVI SUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DONNÉES DANS VANIER

Mme Laveau introduit ce sujet en expliquant qu'il s'est passé beaucoup de choses depuis le 19 mai dernier, suite à la présentation de la Ville de Québec. Trois membres du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier y ont assisté. Entretemps, le Conseil s'est penché sur la question suivante : Est-ce que ce projet est un avantage pour le quartier de Vanier? Nous en avons conclu que ce n'est peut-être pas un avantage pour notre milieu.

Mme Laveau a assisté à l'assemblée régulière du quartier de Lairet, lequel est situé du côté est de l'autoroute Laurentienne et en fait la lecture. Cette résolution est jointe au procès-verbal. Elle a transmis au Conseil d'administration de ce quartier plus d'information, car il ne pensait pas que ce sujet pouvait être d'intérêt pour eux.

Mme Laveau a demandé des détails concernant la consommation d'électricité, car ce centre de données nécessite beaucoup d'électricité. Est-ce qu'il pourrait y avoir des pannes plus fréquentes? Mme Laveau fait part de la réponse aux participants.

Réponse de Hydro-Québec

Pour ce qui est du risque de coupure de courant, le centre de données sera raccordé directement au réseau de transport d'énergie d'Hydro-Québec (lignes à haute tension). La capacité de réseau de transport dans la région de Québec est suffisante pour alimenter ce nouveau centre de données. Le raccordement d'un tel client n'aurait donc pas d'impact sur le nombre de panne ou la disponibilité de l'électricité pour les autres clients de la région, qu'ils soient raccordés à moyenne (distribution) ou à haute tension (transport). Bref, les clients sont raccordés au réseau de distribution, donc l'arrivée du centre de données n'aura pas d'impact sur leur alimentation en électricité.

Mme Laveau fait part aux participants la que la résolution du Conseil de quartier de Vanier sera discuté et adoptée durant cette assemblée. Elle en fait la lecture, mais la version adoptée apparaîtra au présent procès-verbal.

Présentation de M. François Labbé

Mme Laveau introduit M. François Labbé, directeur de la Ruche Vanier et responsable de la Table de quartier de Vanier, où on travaille sur la sensibilisation et la mobilisation citoyenne ainsi que plusieurs projets dans le milieu de vie du quartier de Vanier. Il reprend les éléments qui ont été amenés par Monsieur Etienne Grandmont et même si ce n'est pas plaisant à entendre, Vanier est le quartier le plus défavorisé au point de vue matériel et cela a des conséquences sur des inégalités de santé assez importantes, le développement des enfants, lesquelles sont liées à la pauvreté. Cette situation est assez bien documentée par le CIUS de la capitale nationale.

Au niveau de l'aménagement urbain, le quartier de Vanier n'est pas gâté, car il est situé derrière de grandes artères routières. Il y a des impacts sur la qualité de vie des citoyens, notamment sur la qualité de l'air. On doit utiliser de grandes artères routières. Il y a beaucoup d'ilots de chaleur, à la grandeur du quartier ou presque. Les rares ilots de fraîcheur sont situés le long de la rivière Saint-Charles, qui est la frontière avec le quartier Saint-Sauveur et les terrains qui appartiennent à Hydro-Québec. Par exemple, le terrain où on veut autoriser le projet par une mesure d'exception, la mesure 74.4, afin de soustraire à un vrai processus de participation citoyenne. On veut empêcher les citoyens de Vanier de se prononcer.

Le terrain où l'on veut construire ce centre de données numériques appartient à Hydro Québec. C'est un terrain vert. Cet édifice a une empreinte au sol plus grande que le Centre Vidéotron et que le Château Frontenac. Il s'agit d'un terrain vert. Ce projet va anéantir le seul endroit dans le quartier où on peut construire une infrastructure verte d'une envergure intéressante. M. Labbée comprend qu'il y a des parcs dans le quartier, mais il n'y en aucun qui soit équivalent au Parc Victoria, le Parc Quartier-Bréboeuf ou du domaine Maizeret. Cela semble insensé que le seul grand terrain qui existe encore pour faire du développement à échelle humaine, comme le propose la résolution du Conseil de quartier de Vanier, on veuille faire un immense projet qui va venir faire « surchauffer » l'entourage, qui va faire du bruit 24 heures sur 24, 5 jours sur 7, de façon continue. Les expériences dans les autres municipalités du Québec mentionnent que ce n'est pas vivable pour les résidents à proximité. Le bruit va aussi loin que 500 mètres. Cet édifice serait beaucoup plus proche des résidences. Ce n'est pas viable pour les gens.

M. Labbée mentionne que la Ruche Vanier travaille avec 40 organismes locaux et régionaux, de nombreux partenaires, les écoles, et deux mille résidents de Vanier qui viennent chercher des services. Les problématiques sont bien connues. Cela n'a pas de sens pour les résidents de Vanier.

M. Labbée souhaite que le projet soit refusé. Le promoteur doit faire ses devoirs correctement, ainsi qu'à la Ville de Québec et Hydro Québec et qu'on redonne aux citoyens la possibilité de se prononcer sur ce qui pourrait être le meilleur projet sur ce terrain.

Témoignage de M. Benjamin Côté

Mme Laveau invite Monsieur Benjamin Côté à livrer un témoignage sur ce qui se passe dans la région de l'Estrie.

Monsieur Côté mentionne qu'il a acheté sa maison à Sherbrooke dans un coin tranquille au bord de la rivière. Quelques mois plus tard, après avoir emménagé, une usine Bitfarm qui produit de la crypto-monnaie s'est installée juste en arrière de chez-lui, de l'autre côté de la rivière. Cette usine utilise des ventilateurs pour refroidir les serveurs électroniques. Cette installation a gâté les choses et il en est déçu.

Jusqu'à tout dernièrement, en avril 2021, l'entreprise a fait plusieurs essais avec des spécialistes, des acousticiens, et travaillent en concordance avec la Ville de Sherbrooke pour essayer d'arriver à une situation acceptable, autant pour les résidents que pour la Ville. Ce n'est pas encore une réussite. Cela fera bientôt deux ans et la situation n'est pas encore acceptable pour les résidents.

L'entreprise est située 250 mètres de chez-lui. Il y a une rivière large de 75 mètres environ et des lots de bois entre les deux. Et malgré tout, il ne peut pas dormir les

fenêtres ouvertes l'été, quand il fait chaud. C'est comme s'il y avait un gros ventilateur juste à côté de sa fenêtre. Ce n'est pas agréable du tout. Cette entreprise utilise 30 Mégawatts. Pour donner une comparaison, il serait intéressant d'avoir de l'information de l'entreprise qui essaie de s'installer à Vanier, si celle-ci va utiliser 200 Mégawatts. C'est presque 10 fois plus. Le niveau sonore devient intolérable. Il faut aussi considérer les vibrations qui sont générées. Cela peut paraître anodin, mais toutes les unités travaillant ensemble en même temps génèrent une vibration inconfortable, qu'on n'arrive peut-être pas à percevoir rapidement, mais avec le temps, deviennent rapidement inacceptables.

Voici les effets secondaires de cette situation. Durant l'été précédent, le télétravail fut obligatoire et lorsqu'on travaille avec les fenêtres ouvertes, ce n'est pas plaisant de travailler avec un gros ventilateur. Le soir venu, il se demandait pourquoi son épouse et lui étaient si irritables et impatientes avec les enfants. On ferme la porte patio et les fenêtres. On démarre la climatisation et toute la frustration descend. C'est vraiment très agressant.

Il y a un gros risque de santé mentale. En tant qu'adultes, nous ne vivons pas les effets secondaires sur la santé mentale, mais il y a les enfants qui jouent dehors et qui passent beaucoup de temps dans leur environnement. Pour donner une idée de l'amplitude de l'étendue du bruit, il y a une construction qui s'est faite à 750 mètres et le son s'entend très bien. On peut percevoir le son au-delà de 2 kilomètres dans la Ville.

La Ville de Sherbrooke possède une topographie où l'usine est située sur le bord de la rivière dans une forme d'entonnoir et cette situation aide le son à avoir de la portance. Cette topographie est similaire à celle de Vanier. Vous avez la Haute-Ville et la Basse-Ville Le son va se propager en hauteur et M. Côté croit que Vanier va vivre le même scénario.

Il ne faut pas attendre que cette entreprise soit en place. Une fois que l'usine est installée, nous avons été coincés parce que nous l'avons appris par la suite. Une fois que les promoteurs ont mis la clé dans la porte et que les opérations ont commencé, c'est très difficile de les arrêter. Nous sommes en pourparlers avec le Ministère de l'environnement parce que l'entreprise est hors-la-loi. Elle ne respecte pas les normes. Les contraventions émises ont toutes été contestées afin « d'étirer l'élastique ». Pendant ce temps, l'entreprise continue à faire de l'argent, car c'est très lucratif. Pour elle, une contravention de 10 milles dollars ne représente pas grand-chose.

La question à poser aux politiciens et au maire est la suivante : Est-ce mieux d'avoir une ville en bonne santé financière parce que c'est très rentable et lucratif pour elle ou on veut avoir une ville où les citoyens ont une bonne santé physique et mentale et où il est agréable de vivre? Beaucoup de villes ont des slogans de ce genre.

Période de questions et commentaires

Mme Laveau introduit M. Sébastien Dumas et Mme Diane Collin, conseillers en urbanismes à la Ville de Québec.

Question : Mme Laveau demande si l'entreprise en question veut se déplacer dans une zone totalement industrielle?

Réponse : En septembre 2019, cette question a été posée et il ne croit pas qu'elle pourra contrôler leur bruit. M. Côté travaille dans un domaine technique et possède certaines connaissances. Il leur a dit que l'entreprise ferait mieux de déménager. Les gestionnaires ont fait produire des tests. Ils ont dépensé environ 500,000.00 \$

en essais, et engagé des experts. Nous savons que l'entreprise possède un autre terrain. Elle a des plans pour construire un autre édifice dans une région de la Ville qui a été ciblée moins problématique, mais va-t-elle déménager cette usine ou en ouvrir une autre? Monsieur Côté pense qu'une autre usine sera ouverte.

Question : M. Jean Noël est résident de Vanier et mentionne, concernant la couverture végétale et la Ville, que celle-ci a l'intention de l'augmenter à 13% et même de l'amener à 25%. Comment cela peut être compatible avec la destruction d'un milieu relativement rare dans le quartier?

La zone prévue est industrielle, mais c'est également un terrain zoné « parc »; la Ville a une priorité sur ce terrain. Pourquoi la Ville n'a pas utilisé ses pouvoirs pour acquérir ce terrain?

Réponse : Mme Alicia Despins mentionne que le terrain est très grand. La principale raison – mais il faudrait que les gens de la Ville de Québec l'aident à savoir s'il y avait des droits ou pas – ce sont des coûts exorbitants. Hydro-Québec ne vendra pas à la Ville. Il n'y a pas de marche de manœuvre avec Hydro-Québec. Ce n'est pas parce que la Ville ne veut pas avoir une infrastructure publique de « parc » que Hydro-Québec va vendre moins cher. Les coûts sont trop élevés pour en faire un parc. Pour le droit de la part de la Ville, à sa connaissance, la réponse est non.

M. Sébastien Dumas précise que normalement, Hydro-Québec offre toujours à la Ville pour valider si celle-ci est intéressée à acheter le terrain. C'est un processus d'opportunité en place à Hydro-Québec présentement. On l'a vu dans d'autres secteurs, notamment à Beauport. C'est un terrain qui aurait coûté très cher à la Ville et aménager ce terrain en parc, ce n'est pas très pertinent, étant donné que c'est un terrain très reculé par rapport au milieu résidentiel. C'est un espace en cul-de-sac. On est ceinturé par l'autoroute et la voie ferrée et par les installations d'Hydro-Québec. Présentement il y a une démarche en cours pour identifier des espaces verts à aménager dans Vanier. Mais ce site n'en fait pas partie pour les contraintes que nous venons d'énumérer. Comme c'est un terrain qui est en zone industrielle, cela aurait coûté très cher à acheter pour le peu de bénéfices, étant donné sa situation semi-enclavée et à côté de l'autoroute.

Commentaire : Mme Laveau mentionne que la Ville a acheté le terrain d'Hydro-Québec sur la 41^e rue.

Réponse au commentaire : Mme Alicia Despins mentionne que oui, mais c'est plus loin dans Saint-Sauveur. C'est un terrain qui est plus propice parce qu'il y a une densité et une accessibilité, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucune opportunité. Un terrain peut être scindé. Ce terrain est vendu, mais seulement la portion du haut qui est accolée à l'autoroute. Donc, il y a toute une bande qui est adjacente au parc Louis-Latulippe, au Centre d'arts La Chapelle, qui demeure disponible. Ce sont des terrains présentement en analyse à savoir si c'est quelque chose d'intéressant à acquérir pour un jardin communautaire ou un parc à chien qui est quand même d'une grandeur assez imposante. On est loin du terrain complet, mais c'est quand même une opportunité intéressante.

M. Sébastien Dumas mentionne que les terrains plus à l'ouest qui sont accolés au secteur résidentiel de la rue Ludger-Ferland sont plus intéressants pour l'aménagement d'un parc. Comme ce n'est pas en zone industrielle, leur valeur marchande est beaucoup moindre que le terrain convoité par le Centre de données.

Question : Mme Burns demande s'il est possible de savoir ce que Hydro-Québec a proposé en termes de coûts? La ville a acheté un parc à Saint-Sauveur pour 15 millions de dollars.

Réponse : M. Dumas mentionne qu'il n'a pas ce montant présentement. Les discussions ne sont jamais allées jusqu'à établir un prix d'achat pour ce terrain et il n'y a aucune vente conclue entre un acheteur pour ce terrain.

Question : Mme Burns demande si la Ville pourrait aller de l'avant, malgré le fait que la population soit inquiète et contre le projet?

Réponse : On entend bien les préoccupations et il est certain que nous allons demander plus d'information. Nous avons déjà eu des informations sur les nuisances reliées au bruit et nous irons chercher plus d'informations pour documenter davantage à quoi ressemblent ces nuisances, quelles sont les mesures d'atténuation, par exemple, quelles sont les vibrations et les bruits perçus dans les quartiers voisins. Nous allons exposer ces informations aux décideurs qui sont les élus de la Ville et ces derniers prendront la décision si on va de l'avant ou non avec le projet.

Est-il possible d'avoir un projet de moindre ampleur? Il y aura trois options présentées, soit l'acceptation, le refus ou l'acceptation avec conditions.

Mme Alicia Despins mentionne qu'il s'agit là d'une bonne question et c'est pour cette raison que nous assistons à cette assemblée ce soir. C'est pour cette raison qu'il y a eu la consultation du 19 mai pour entendre les citoyens qui sont aux alentours principalement, et voir les préoccupations auxquelles, lors de la première présentation, nous n'aurions certainement pas pensé d'avoir un tel portrait.

Mme Despins mentionne que l'article 74.4 est une mesure d'exception qui a été avalisée par tous les membres du Conseil municipal incluant les partis d'opposition. C'est une façon de faire qui a été justifiée dans ce cas, mais cela n'empêche pas d'avoir un rapport de consultation et d'avoir toutes les questions et préoccupations qui sont notées et qu'on tente d'y répondre et qui vont influencer notre décision finale. Ce n'est pas tranché par oui ou non. Il permet de dire que le projet est souhaitable, mais il n'est pas acceptable à tel ou tel point de vue et qui sera conditionnel à tel en enjeu comme l'analyse de bruit, de superficie et de hauteur. Elle a bien pris en note l'aspect visuel, etc. Elle trouve intéressant que ces aspects soient dans la résolution, car ce sont des éléments qui peuvent être abordés dans la décision qui pourrait être prise.

Question : Mme Laveau demande pourquoi la Ville accepte un projet si gros, si gigantesque, par rapport à ce qu'il y a autour et comme entrée de ville, nous ne serions pas très fiers, car c'est quasiment dans notre cour. Elle a de la misère à comprendre. Il y a également les impacts visuels et sonores. En France, il y a eu ce même problème il y a quelques années. On installe ce type d'entreprise dans une zone totalement industrielle, loin des terrains résidentiels. Par contre, dans l'Estrie, ce qu'elle a lu dans les journaux et sur Internet, c'est un peu la tendance, car les compagnies n'arrivent pas à résoudre leurs problèmes.

Réponse : Suite au témoignage de Monsieur Côté, cela démontre qu'on ne veut pas se retrouver dans une telle situation et il faut voir les nuances. Mme Alicia Despins mentionne que ce n'est pas un Bitfarm, mais un centre de données. Nous en avons deux autres à Québec, dont un qui est à 180 mètres de distance et il n'y a pas d'enjeux de ce côté. Pour l'instant, les analyses de son donnent 35 dB. Les normes sont les suivantes : Le jour, 60 dB et la nuit, 50 dB. Il faut pousser les

analyses plus loin avant d'avaliser ce projet, parce qu'une fois que l'entreprise s'est installée, il est trop tard, et c'est difficile de reculer une fois que le projet est lancé.

Commentaire : Mme Laveau mentionne que si on se fait enfoncer le projet dans la gorge; deux semaines de consultation, ce n'est pas suffisant. Nous aurions dû avoir plus d'informations, particulièrement des informations techniques. Nous nous posons des questions mais nous n'avons pas toutes les réponses maintenant. M. Dumas n'a pas nécessairement toutes les réponses également. Avant de dire oui, Il faut poser les bonnes questions et vous êtes là pour les poser à notre place.

Commentaire : M. François Labbé mentionne que c'est seulement un commentaire pour nos partenaires de la Ville. Il faut avoir un peu de délicatesse quand on dit que le terrain a été évalué et qu'il n'a pas beaucoup de valeur. Douze millions, c'est cher. C'est cher payé pour les gens qui vont vivre en périphérie du centre de données. Douze millions, ce n'est pas beaucoup comparé à la qualité de vie des résidents du secteur. Avec des efforts, on peut naturaliser un terrain. Il faut un peu de délicatesse et de bienveillance dans les commentaires par rapport à l'ampleur des données qui sont devant nous.

Question : M. Yan Turgeon, du Conseil de quartier de Lairet, mentionne que le Conseil a déjà adopté une résolution pour faire part de leurs préoccupations sur ce projet. Dans l'option du déplacement à vélo 2016, pour un projet de faire un lien cyclo-pédestre entre Vanier et Lairet, pour nous, c'est un aménagement très important, parce qu'actuellement, le seul lien entre Vanier et Lairet, c'est le boulevard Wilfrid Hamel Cela concentre le trafic au même endroit. L'idée d'avoir un lien cyclo-pédestre, c'est très intéressant et ce lien devait passer à travers le terrain d'Hydro-Québec, dans le cadre d'un réaménagement du viaduc de la rue Soumande, ferroviaire ou routier. Il était question de construire ce lien. A-t-on pris soin d'acquérir une emprise sur le terrain d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet d'acquisition pour s'assurer que cet engagement de la vision de déplacement à vélo soit réalisable?

Réponse : Mme Diane Collin mentionne que dans la bande de terrain qui est visée par une vente d'Hydro-Québec, il ne vient pas jusqu'à la limite sud de la bande qui longe la voie ferrée. Il y a environ 65 mètres et déjà, dans le cadre de la vision, nous allons aborder Hydro-Québec pour savoir, si à différents endroits, s'il y a des possibilités de verdissement en périphérie de leur site et même dans des parties où il y a des équipements. Il y a des possibilités d'ententes avec Hydro-Québec.

Dans le cadre de la vision comme telle, il y aura des annonces très prochainement sur la vision finale. On continue de travailler sur les emplacements idéaux et on a des opportunités de liens qui sont ciblés qui permettent la connexion dans le prolongement du secteur Lairet, le long de la rue Soumande, pour aller rejoindre ensuite le secteur du Vieux Vanier. Il y a de belles opportunités, et aussi dans ce contexte, nous avons aussi parlé de possibilités de verdissements, de trame verte dans le quartier, de sites propices à la création d'un parc. Ce sont plusieurs choses qui sont regardées dans le cadre de la vision et cette information devrait être connues très bientôt. La connexion est-ouest cyclable est toujours située dans cet axe.

Question : M. Legrand mentionne qu'il a partagé le mémoire que la Ruche Vanier a écrit dans le « chat ». Il a aussi partagé des consultations à la Ruche Vanier pour essayer d'imaginer ce qu'on pourrait faire sur ce terrain et avoir l'avis des citoyens du quartier et des autres quartiers pour rêver un peu et dire que ce terrain a quand

même de l'intérêt. On parle d'études d'impacts sur la vie des citoyens par ce centre de données. Est-ce ces études seront rendues publiques? Si on ajoute le bruit des autoroutes au 35 dB, cela pourrait devenir insupportable. Aurons-nous des réponses à nos questions? Est-ce que la nuit, la situation devient encore plus insupportable? Pourrons-nous consulter les études d'impacts?

Réponse : M. Dumas mentionne que les résultats seront rendus publics dès qu'ils seront disponibles. Nous demanderons des informations supplémentaires au requérant au dossier. Nous allons faire un retour avec les conclusions sur l'information reçue, sans doute aux Conseils de quartiers ou en réunion spéciale.

Question : M. Legrand demande si la Ville connaît les impacts du projet?

Réponse : M. Dumas répond négativement. Nous avons de la documentation, mais nous allons demander qu'elle soit davantage étoffée, avant qu'elle soit rendue publique.

Mme Myriam Nickner, présidente du Conseil de quartier de Saint-Sauveur, mentionne qu'on assiste à distance à ce projet de centre de données dans un espace appartenant à Hydro-Québec. Nous avons bénéficié du plus beau « citron » pollué en ville après des années de combat citoyen et de revendications au niveau des élus municipaux pour que Hydro-Québec nous cède le terrain de la rue Verdun qui a été immensément pollué, et qu'il est encore, même si on a mis beaucoup d'argent pour le dépolluer. Il en reste beaucoup à faire pour améliorer le site.

Le type de présentation de projet qui est faite pour un tel équipement, cela démontre à quel point lorsqu'on donne autant de place à des infrastructures de transport lourd, comme des autoroutes, ou un hypothétique sortie du 3^e lien, cela va juste rendre les espaces autour gaspillables, jetables, pas bons pour des activités humaines intéressantes. Il s'agit d'une autre manière d'amoindrir la valeur ou un potentiel que ce qui pourrait être un véritable boulevard Laurentien intéressant et intégré et un beau milieu de vie.

Elle est sensible à tous les enjeux d'inégalité sociale, de santé, et à la perpétuation des injustices environnementales. Le quartier Vanier est gâté en termes d'irritants. Elle trouve très dommage qu'on continue à tartiner Vanier d'autre pollution qui est sous forme de bruits sonores. Ce n'est pas parce que vous êtes un quartier où il y a des difficultés, qui n'est pas valorisé socialement, que vous ne méritez pas d'avoir mieux.

Par exemple, sur le boulevard Charest, au coin de la rue Anna, on nous présente, comme projet d'avenir, un nouveau poste à gaz sur le terrain d'un ancien garage « tout croche ». Ce n'est pas parce que c'est un terrain de « merde », qu'on doit l'autoriser.

Elle trouve dommage que la Ville ait laissé ce type de projet se développer. Ce sont des pratiques qui perpétuent encore les inégalités sociales de santé. Il y a un devoir d'équité sociale et de justice environnementale de vouloir mieux pour le quartier, mais aussi de vouloir mieux pour le site et d'avoir une vision globale de ce qu'on veut pour Vanier, qui soit intéressant de vivre et de qualité pour les gens qui y habitent.

Elle travaille depuis peu pour « En Ville », et elle a un document sur la gestion intégrée du bruit environnemental qui peut être consulté.

Question : Mme Laveau mentionne qu'elle se pose de sérieuses questions sur la décision de la Ville d'accepter un tel projet, alors qu'elle fait pour faire tout en son possible pour limiter les gaz à effet de serre (GES). On nous amène une entreprise qui va en générer beaucoup. A Vanier, nous ne sommes pas un quartier « blanc comme neige ». Cela va ajouter à ce qu'on a en termes de qualité de l'air. Est-ce qu'un autre terrain dans la ville a été analysé plutôt qu'à Vanier?

Réponse : Mme Alicia Despins mentionne que ce terrain est évalué à cause de sa proximité pour que le centre de données puisse se connecter. Je ne pense pas que ce cela a été évalué ailleurs.

M. Sébastien Dumas mentionne le centre de données sera alimenté à 100% par Hydro-Québec. Les génératrices diésels sont là uniquement en cas de panne majeure du réseau. On ne parle pas d'une branche qui tombe sur un fil, mais plutôt si le poste de transformation lui-même tombe en panne, ce qui arrive très rarement. Cela prend une tempête magnétique solaire comme on a déjà eu, ou le barrage Manic 5 qui défonce, ou une catastrophe de ce genre. Ces génératrices au diésel vont servir uniquement s'il y a une panne majeure. Leur utilisation est peu fréquente. Elles seront testées pendant de courtes périodes, soit 30 minutes à 15 reprises environ chaque année, uniquement pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Sinon, en temps normal, le centre de données sera alimenté à 100% en hydro-électricité.

Pour les éléments de l'environnement, à moins que vous ayiez des informations contraires, Mme Despins mentionne qu'il s'agit d'hydro-électricité à 100%. Mme Despins ne pense pas que les impacts environnementaux proviennent de là et si elle prend l'environnement au sens large, c'est plutôt du côté du bruit, la baisse de canopée et l'impact de la construction en tant que telle.

Question : Mme Laveau mentionne que pour alimenter l'entreprise, c'est un faux problème. Nous savons qu'il y a des centres plus petits où Hydro-Québec a construit un petit poste de contrôle d'énergie. C'est un faux problème. Il y a une solution facile. Est-ce que la Ville a des règles d'urbanisme et de zonage? Est-ce que ce genre d'entreprise fait partie des codes au niveau d'urbanisme ou si cela ne devrait pas être des codes à développer comme à Sherbrooke. Ils développent un nouveau code pour limiter les accès où ce genre d'entreprise puisse s'installer pour ne pas les installer à proximité des résidences, même 120 mètres ou un kilomètre.

Réponse : Mme Diane Collin mentionne qu'au niveau de l'usage comme tel, il y a qu'au tout départ, lorsqu'il y avait moins de centres de données, les analyses ont été faites rapidement pour déterminer la catégorie d'usage. Il a été déterminé que cela correspondait à une industrie de haute technologie. Le site comme tel, c'est certain, quand on en a fait l'analyse, le site est déjà voué à une vocation industrielle depuis de longues années.

On a un peu le vis-à-vis de part et d'autre du boulevard Laurentien au nord de la voie ferrée. Il y a la zone industrielle du colisée et il y a ce site où il y a de gros équipements majeurs qui ne sont pas destinés à disparaître, Hydro-Québec avec tous les équipements de transformation que vous connaissez, en plus de cet espace. L'opportunité du site a été ciblé par Hydro-Québec parce qu'il y a un avantage net à prendre un grand consommateur d'énergie et le localiser tout près de ses équipements et évidemment, le centre de transformation d'énergie d'Hydro-Québec, c'est quelque chose qui est impactant dans le paysage urbain.

A quelque part, le fait d'avoir cet usage industriel, qui, selon les données qu'on avait (on a bien entendu tous les commentaires que vous avez énoncés) nous allons approfondir toutes les analyses pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effets négatifs. Pour les analyses qu'on avait réalisées et les données qu'on avait, le bruit était en dessous de ce qui était acceptable dans un milieu résidentiel; alors les normes étaient respectées.

Nous savions qu'on avait l'avantage de ne pas avoir un usage qui aurait requis d'avoir de l'entreposage, puisqu'on a le bâtiment comme tel et la partie où il y a les génératrices, ou une petite cour d'équipement pour le branchement. Nous avons des obligations qui ont été associées au règlement 74.4 pour justement utiliser cet outil pour forcer que ces équipements soient cernés et masqués. Selon les analyses que nous avons, cela nous apparaissait moins impactant qu'un usage industriel général de type I3 qui est déjà permis présentement. Nous entendons bien tous les commentaires qui ont été dits et nous allons approfondir les analyses pour être bien certains qu'il y a des effets que nous n'aurons pas anticipés.

Question : Mme Laveau demande si l'impact visuel n'a pas été bien regardé?

Réponse : Mme Collins précise que pour l'impact visuel – mon collègue vous préciserait quelques paramètres au niveau des gabarits – quelque part dans les gabarits à la base, les hauteurs sont plus importantes. Pour eux, la hauteur d'un étage standard, c'est de l'ordre de neuf mètres. Alors, en partant, un étage, c'est plus impactant. Nous avons un minimum, vu que nous sommes dans un règlement en vertu de 74.4, on parle d'équipement de 25,000 mètres carrés et plus. Il y a trois étages plus les équipements au toit. Il y a un large agrandissement qui a été déterminé dans le projet pour atteindre les hauteurs que nous avons. Cela peut jouer dans l'ordre de 32 jusqu'au maximum de 48.

Si on a pris l'article 74.4, c'est justement pour pouvoir assortir plusieurs critères de qualité au niveau des aménagements extérieurs, des écrans visuels, le pourcentage de matériau de fenestration et de murs rideau et autres. C'est pour cette raison que nous avons pris le règlement 74.4 parce que nous voulions se préoccuper de la qualité, de l'apparence, et d'avoir quelque chose qui est plus encadrant pour la qualité de ville.

Question : M. Jean Noël mentionne qu'en ce qui concerne la ligne à haute tension et l'alimentation du centre de données, Hydro-Québec a quelques lignes de haute tension un peu partout dans la province. Donc, venir s'installer au centre-ville pour une question d'alimentation, il n'est pas sûr que ce soit un argument valable, louable, surtout avec une architecture de type « soviétique » en entrée de ville. Quelque chose qui vient cacher 40 mètres de haut, c'est difficile, vraiment compliqué et c'est un non-sens. Il faudrait faire intervenir le BAP pour un projet d'une telle envergure. Est-ce qu'il sera possible de faire intervenir le Bureau des audiences publiques (BAP) dans le projet. Qui pourrait le faire? La Ville?

Réponse : Mme Laveau mentionne qu'elle ne peut pas répondre à cette question. C'est un peu complexe. Mais cela serait une avenue à regarder éventuellement. Pour ce soir, je ne peux pas répondre. Est-ce que M. Sébastien Dumas ou Mme Diane Collin peuvent répondre?

Mme Diane Collin mentionne qu'il y a un processus de consultation et à quelque part, c'est le gouvernement. Nous ne sommes pas rendus au niveau du BAP. Nous avons une échelle de modifications réglementaires à partir de tout ce qui a été dit, autant en consultation écrite que dans les Conseils de quartiers. Les

autorités ont beaucoup de matière entre les mains pour prendre une décision éclairée.

Question : M. Mathieu Legrand s'informe du diésel qui est emmagasiné. Est-ce que c'est une fausse information?

Réponse : M. Dumas mentionne si le centre de données serait alimenté au diésel de façon générale? Ce n'est pas le cas. C'est uniquement lors de pannes majeures. Le diésel sera dans des réservoirs souterrains. Pour chacune des génératrices, il y aura un réservoir. C'est la Régie du bâtiment qui demande que les réservoirs soient conçus de telle façon et qu'il y ait des équipements de détection et de sécurité qui soient aménagés sur place.

Question : M. Legrand demande combien de litres de diésel sont impliqués pour chacune des génératrices? Est-ce qu'on va contaminer un terrain qui ne l'est pas?

Réponse : Il y a des règles très strictes pour l'aménagement de réservoirs. Il est question de 37 milles litres de diésel.

Question : Mme Laveau demande combien de génératrices?

Réponse : Il est question de 24 génératrices, mais il peut y en avoir moins.

Commentaire : M. Noël mentionne qu'on parle de 37,000 litres de diésel multiplié par 24 génératrices. On prend le risque d'avoir de la contamination sur le site. Je pense que c'est un risque insensé de mettre autant de litres de diésel emmagasiné sur ce site. Car même s'il y a des normes, il peut y avoir des accidents. D'autant plus que c'est proche des résidents du quartier. Cela peut être dangereux.

Commentaire : M. Alexis Fortin mentionne que cela fait trois ans qu'il habite Vanier. Il a vécu des différends dans les quartiers où il y a eu des projets dans lesquels il s'est impliqué, par exemple, au quartier de Cap-Rouge lorsqu'il y a eu la démarche pour le cas de la peinture. Il avait demandé à la Ville des fonds parce que cela n'avait aucun sens d'avoir à vivre une telle situation, d'autant que l'école était juste à côté. Quand il a vu ce projet de centre de données, il mentionne que jamais cela n'aurait été accepté dans son ancien quartier.

Il mentionne qu'il n'en revient pas qu'on décide de raser complètement la dernière forêt, de couper des arbres matures, pour un édifice de 48 mètres. C'est plus haut que la Basse-ville versus la Haute-ville. De plus, il y a des questions de vibrations qu'il ne connaissait pas. C'est vraiment un projet inacceptable et il fera tout pour que ce projet ne se réalise pas.

Alors qu'il habitait Drummondville, on nous avait promis un projet de parc protégé pour le quartier qu'il habitait. Ce que nous avons eu à la fin, nous avons eu 5% d'aire protégée alors que nous étions supposés en avoir 50 %. Quand on dit qu'on va garder un espace, il pense qu'on va garder 120 mètres sur une superficie de 150,000 mètres carrés. Cela n'a pas de sens.

On pourrait régler tous les besoins en logements sociaux dans le quartier de Vanier qui est fortement défavorisé. Vanier sera un quartier de plus en plus défavorisé qu'avant dans une ville où tout le monde va s'améliorer, sauf Vanier. Historiquement, Vanier a toujours été le quartier le plus défavorisé et ce l'est encore.

Il habite déjà dans le quartier et à chaque jour, il a un écran de poussières sur son écran de télétravail. Si tous les arbres disparaissaient, la poussière qui serait retenue naturellement par ces arbres va se retrouver dans sa cour. Vanier est

entouré d'autoroutes et déjà il y a de la poussière; ce sera encore pire. Le bruit de 35 dB sera amplifié parce qu'on aura enlevé la barrière naturelle des arbres.

Pour tous ces points, il va s'opposer au projet tant qu'il peut.

Commentaire : Mme Laveau mentionne que la hauteur est très élevée. De ce qu'elle a vu comme croquis présentement, elle ne serait pas fière de ce projet dans mon milieu.

Mme Alicia Despins remercie les personnes présentes d'avoir passé tout ce temps. Je suis une élue de Vanier et aussi citoyenne de Vanier. Elle prend ses décisions avec cet optique également. Sur tout ce qui a été dit ce soir, cela lui permettra d'alimenter et d'ajouter ces points au rapport de consultation qui est en préparation et qui va sortir bientôt.

Mme Despins va continuer à poser des questions et en discuter avec ses collègues, particulièrement Mme Dominique Tanguay, présidente du Conseil d'arrondissement, qui assiste à l'assemblée de ce soir. Ce sont des décisions qui se prennent au Conseil de ville. Nous désirons avoir tous les éléments en main pour prendre des décisions éclairées. Si les participants pensent à des éléments supplémentaires qui n'ont pas été trouvés ce soir, il ne faut pas hésiter à lui écrire pour que nous puissions avoir un portrait global du projet.

Discussions sur les projets de résolution

Mme Laveau fait lecture de la résolution qu'entend adopter le Conseil de quartier de Vanier.

M. Mahamadou Sissoko suggère de remplacer le mot « abandonner » et « cesser » par « sursoir ». Car après, on demande à la Ville et à Hydro-Québec de faire plusieurs autres actions. Quel est vraiment notre objectif? Est-ce qu'ils doivent arrêter le projet ou simplement qu'il sursoit au projet en attendant d'avoir d'autres éléments d'information. Il faudrait clarifier cela avec le verbe à utiliser.

Les administrateurs présents sont d'accord avec l'utilisation du verbe « sursoir ».

Suite à l'information qui a été obtenue lors de cette assemblée et compte tenu de la situation du quartier de Vanier qu'il ne connaissait pas, M. André Garon mentionne que ce projet n'est pas acceptable, même s'il était scindé en deux. Il est pour l'abandon du projet.

Mme Laveau demande si les membres du Conseil d'administration veulent vraiment le projet tel que présenté.

M. Raynald Pelletier est d'accord avec le remplacement du mot « abandonner » tel que décrit par M. Sissoko.

Mme Laveau mentionne que si l'on dit « sursoir » au projet, il peut revenir plus tard et on ne sait pas comment il va se présenter. Il y aura sans doute des études plus complètes et espère que le Conseil de quartier aura plus de temps pour y réfléchir.

M. André Garon soutient que le quartier de Vanier mérite mieux. L'impact visuel a été invoqué pour les gens qui entrent à Québec, mais il faut imaginer l'impact visuel pour ceux qui vont vivre près de cet endroit. Si nous avons un champ de vision qui permettrait de voir un peu plus loin, nous verrons un mur qui aura 20 à 30 mètres de hauteur. Il maintient que le projet tel que présenté n'est pas acceptable.

Après discussions, il a été décidé de garder les points 1 et 4 de la résolution, et de conserver le mot « abandonné ».

RÉSOLUTION no 21-CA-19 concernant le projet de construction d'un centre de données

Considérant que la Ville de Québec a utilisé un processus accéléré d'autorisation municipale via l'article 74.4 de sa Charte pour procéder à « une consultation citoyenne » sur le projet de « Centre de données » dans le secteur Soumande-Laurentienne ;

Considérant que l'implantation d'un tel « Centre de données » dans le quartier de Vanier pourrait générer d'importants troubles de voisinage, résultant des niveaux de bruit et de vibrations causés par les équipements extérieurs de ventilation et réfrigération en fonction 24/7, sans oublier le bruit ponctuel que produira les génératrices lors de tests de fonctionnements fréquents;

Considérant qu'il existe déjà des équipements similaires à Sherbrooke, de plus petite ampleur et situé à une distance plus éloignée des résidences que le projet de Québec, qui font l'objet de plaintes incessantes causées par le bruit et dont les niveaux de bruit peuvent porter atteinte à la santé des résidents;

Considérant que d'autres problématiques de cohabitation sont vécues à Farnham et Magog et que la MRC de Brome-Missisquoi souhaite les interdire sur son territoire;

Considérant la pollution visuelle pour le quartier de Vanier créée par ce projet de construction d'un Centre de données de 48 mètres de hauteur, qui surpassera de 8 mètres la hauteur du Centre Vidéotron, le bâtiment serait fenestré à 15% et sa clôture de sécurité de 4 mètres de hauteur et ajourée à 80%, ce qui n'est certainement pas une « belle signature visuelle » pour le quartier de Vanier et souhaité par ses résidents, alors que la norme actuelle limite les hauteurs des bâtiments à 20 mètres;

Considérant la très grande consommation d'électricité requise pour le bon fonctionnement de ce Centre de données, et qu'il requiert l'entreposage permanent de milliers de litres de carburant sur le site pour subvenir aux besoins énergétiques en cas de panne électrique, sans négliger les risques d'incendie nettement plus élevés avec ces matières dangereuses;

Considérant que la Ville de Québec s'est dotée depuis 2019 d'une version préliminaire d'une Vision de développement pour le pôle urbain Hamel-Laurentien, où « l'usage industriel permis dans cette zone doit être sans nuisances extérieures et susceptibles de valoriser l'entrée de la ville », et que la Ville y a inscrit une volonté de favoriser le respect de l'échelle actuelle des constructions, ce que ne permet pas ce projet tel que présenté;

Sur une proposition de André Garon et appuyé par André Proulx, **le Conseil de quartier de Vanier recommande:**

Que la Ville de Québec abandonne le processus d'autorisation du projet de construction d'un Centre de données sous l'article 74.4 de sa Charte pour un changement de zonage;

Que la Ville de Québec utilise ce nouvel espace vert rendu disponible par Hydro-Québec pour créer un environnement urbain agréable, sécuritaire et où la qualité de vie prédomine : aménagement des espaces publics, verdissement et réduction des îlots de chaleur, tel qu'inscrit dans l'Énoncé de la Vision de développement pour le pôle Hamel-Laurentien.

21-CA-19

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ PROULX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la résolution telle que modifiée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION no 21-CA-20 concernant le projet de construction d'un centre de données

Considérant qu'Hydro-Québec est propriétaire du terrain visé à l'angle de la rue Soumande et de l'actuelle autoroute Laurentienne pour l'implantation du Centre de données par un promoteur privé;

Considérant qu'Hydro-Québec ait l'intention de vendre le terrain pour permettre la réalisation du projet advenant que la Ville de Québec autorise l'implantation du projet de Centre de données;

Considérant les inquiétudes manifestées par la population dans ce dossier en raison des forts impacts négatifs craints sur leur milieu de vie (bruits, vibrations, visuel, entreposage de carburant sur le site, perte d'un milieu naturel, etc.);

Considérant qu'il s'agit de l'un des derniers terrains non-construits de ce secteur de l'entrée de la Ville et qu'il pourrait faire l'objet de plusieurs autres formes de valorisation plus compatibles avec le milieu de vie et l'attractivité de l'entrée de Ville;

Considérant la très grande consommation d'électricité requise pour assurer le bon fonctionnement de ce Centre de données, alors que la Politique de développement durable d'Hydro-Québec préconise plutôt l'efficacité énergétique et la consommation responsable d'énergie afin d'inciter les Québécoises et Québécois à réduire leur consommation d'électricité;

Considérant que le projet ne pourra pas se réaliser à cet endroit si Hydro-Québec refuse d'y vendre le terrain.

Sur une proposition de Nicole Laveau et appuyé par André Garon, **Le Conseil de quartier de Vanier recommande:**

Que Hydro-Québec cesse le processus de vente de ce terrain en faveur des intérêts privés d'un promoteur dont le projet aura des conséquences négatives sur le milieu de vie, peu importe le résultat de la démarche d'article 74.4 par la Ville de Québec, et agisse conformément à ses engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociale, en favorisant plutôt la valorisation de cet espace en concertation avec la communauté.

21-CA-20

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la résolution concernant Hydro-Québec tel que présenté.

ADOPTÉ

Mme Laveau a envoyé une lettre ouverte dans laquelle elle reprend les points des résolutions, mais de façon plus élaborée. Les arguments sont repris un peu plus en détail. Elle prend la responsabilité d'obtenir des signatures d'organismes communautaires et des entreprises du milieu qui seraient en faveur d'appuyer le Conseil de quartier de Vanier.

Elle demande si les administrateurs sont d'accord avec ce projet. Le Conseil pourra être un des signataires de cette lettre qui sera diffusée éventuellement dans les journaux.

RÉSOLUTION no 21-CA-21 – Projet de lettre - LA VILLE DE QUÉBEC ET HYDRO-QUÉBEC DOIVENT FAIRE MARCHÉ ARRIÈRE

Le 19 mai dernier, les résidents de Vanier apprenaient qu'Hydro-Québec se préparait à vendre à un promoteur privé anonyme un terrain vacant situé au 2, rue Samson (au nord de la rue Soumande et à l'ouest de l'autoroute Laurentienne) pour y permettre l'implantation d'un important centre de gestion et de stockage de données accueillant des serveurs informatiques.

Pour imposer ce projet dans le milieu, la Ville de Québec a quant à elle enclenché une procédure accélérée d'autorisation municipale sous l'article 74.4 de sa Charte, brimant ainsi le droit des citoyens de se prononcer sur ce projet.

Pollution sonore et troubles de voisinage

Partout dans le monde, la tendance vise à éloigner les centres de données des milieux urbains résidentiels puisqu'ils peuvent être la source d'importants troubles de voisinage en raison des niveaux de bruits que causent les équipements extérieurs de ventilation et de réfrigération en fonction 24 h/24, 7 j/7. S'ajoute à cela le bruit ponctuel produit par les génératrices, lors des tests de fonctionnement.

À titre d'exemple, à Farnham, en Montérégie, la municipalité recevait à répétition des plaintes et des pétitions des résidents du boulevard Kirk, où les propriétaires éprouvaient des difficultés à vendre leurs maisons. À Magog, même scénario. Les habitants des rues Monseigneur Larocque et Courtemanche se plaignaient sans relâche du bruit et affirmaient devoir fermer leurs fenêtres pour dormir. Finalement, la MRC de Brome-Missisquoi a modifié sa réglementation pour interdire tout nouveau centre de données sur son territoire et empêcher tout agrandissement d'un site existant.

Preuve que les boucliers sont levés. À Sherbrooke, la ville et le ministère de l'Environnement ont remis un constat d'infraction au centre de données de Bitfarms, une installation de moindre ampleur et localisée à 300 et 500 mètres des plus proches résidences, en raison des plaintes incessantes concernant les niveaux de bruit qui excèdent les normes et qui *peuvent porter atteinte à la santé des résidents*. D'ailleurs, ce centre de données a opté pour une relocalisation dans un vrai parc industriel et très éloigné du voisinage : « *Nous voulons clairement être le plus loin possible des zones résidentielles. Nous ne voulons pas revivre ce que nous avons vécu sur le site de la rue de la Pointe.* » a déclaré le représentant de cette entreprise.

Pendant ce temps à Québec, on s'apprête à autoriser un tel projet à tout au plus 100 mètres des plus proches résidences du quartier Vanier et d'installations culturelles hautement fréquentées comme La Chapelle Spectacles !

Pollution visuelle à l'entrée de la ville

Le futur centre de données ressemblera à un gros bunker. Il sera protégé par une clôture de sécurité d'une hauteur de 4 mètres et au plus 15 % de ses murs extérieurs seront vitrés comme l'exige la Ville. Avec ses 48 mètres de hauteur et environ 8 000 mètres carrés au sol (43 000 mètres carrés au total), il dépassera le Centre Vidéotron qui fait 40 mètres! La topographie du terrain plus élevée à cet endroit rendra le bâtiment encore plus imposant dans le paysage. Voilà une signature visuelle qui est loin d'être agréable pour le milieu ni souhaitée pour rehausser cette entrée de la ville.

Pourquoi sacrifier l'un des derniers espaces non construits de ce secteur ? Pourquoi mettre en péril la valorisation du secteur par la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain en cours d'autorisation? Nous attendons des réponses.

Un projet qui est loin d'être durable

Les centres de données sont connus pour être extrêmement énergivores. Le site d'Interxion en France d'une superficie de 9 000 mètres carrés consomme en énergie l'équivalent à une ville de 50 000 habitants. Le projet de Québec est quatre fois plus gros ! Alors qu'Hydro-Québec investit des sommes importantes pour promouvoir l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie, aucune restriction ne semble imposée dans ce cas-ci.

D'importants volumes de carburants devront aussi être stockés en permanence sur le site pour assurer le fonctionnement des génératrices en cas de panne électrique. Pour garantir le fonctionnement de son site, Interxion entrepose 300 000 litres de carburant. Est-ce à dire que plus de 1 million de litres de carburant pourraient être entreposés ici avec tous les risques que cela comporte ? En cas de panne, la génératrice au diesel qui serait en opération pendant 72 heures pourrait émettre près de 29 000 tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions générées par 7 000 voitures.

Finalement, alors que la Ville lutte contre les îlots de chaleur dans ce secteur de Québec en raison de la présence de nombreux espaces asphaltés, voilà qu'elle est prête à laisser aller un des derniers espaces naturels du milieu et prisés par la population locale pour y implanter stationnement et bâtiment.

Renier la vision Wilfrid-Hamel-Laurentienne avant même son entrée en vigueur

Depuis 2019, la Ville de Québec consulte les citoyens du milieu pour déterminer la nouvelle vision de développement pour le pôle Wilfrid-Hamel-Laurentienne. La vision préliminaire préparée par la Ville que nous avons accueillie de façon favorable stipule que l'usage industriel permis dans cette zone doit être sans nuisances extérieures et susceptibles de valoriser l'entrée de ville. Ce n'est pas le cas de ce projet.

Le cadre normatif prévoit par ailleurs que dans les secteurs résidentiels et pour la zone industrielle du Colisée, on favorisera le respect de l'échelle actuelle des constructions, ce que ne permet pas l'implantation de ce projet. D'ailleurs, la hauteur maximale de tout bâtiment dans ce secteur est de 20 mètres, soit moins que le double du projet.

Il n'est pas trop tard pour faire marche arrière

Pour tous ces motifs, nous demandons à la Ville de Québec d'abandonner le processus d'autorisation rapide du projet sous l'article 74.4.

Pour les mêmes motifs, nous demandons également à Hydro-Québec d'agir conformément à ses engagements en matière de développement durable ainsi que de responsabilité sociale et d'interrompre le processus de vente de ce terrain en faveur des intérêts privés d'un promoteur dont le projet aura des conséquences négatives à long terme sur nos quartiers et nos communautés.

Signataires :

Conseil de quartier de Vanier

21-CA-21

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ PROULX ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ PROULX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier soit signataire du projet de lettre ouverte sur le projet de consultation pour un centre de données.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MAI 2021

21-CA-22

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2021 tel que présenté.

ADOPTÉ

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi au procès-verbal n'a été soulevé.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme Alicia Despins mentionne quelques points d'information, car il n'y a pas de grands rassemblements cet été. Par contre, il y a plusieurs activités.

Il y aura un centre d'agriculture urbaine a été annoncé à Expo-Cité. Le plan d'action 2021-2024 en accessibilité universelle a été annoncé. Il pourrait y avoir une présentation à l'automne pour le Conseil de quartier.

Nous avons aussi fait un appel à projet pour la sensibilisation et l'animation scientifique au bord des rivières du Québec. Nous cherchons un organisme, notamment pour la rivière Saint-Charles pour avoir des activités et bonifier l'expérience nature avec beaucoup de pédagogie et d'information.

La date limite est le 13 août 2021. Il y a des organismes auxquels nous pensons comme la Société d'histoire et la Société de la rivière Saint-Charles qui sont déjà informés. Mais s'il y a des organismes intéressés, il s'agirait de leur faire parvenir l'information. Celle-ci figure dans l'espace-presse de la Ville de Québec, dans le dernier communiqué.

Il y aura une assemblée du Conseil d'arrondissement le 7 juillet 2021, à 17 h 30 et il y a toujours une période réservée pour les citoyens si le Conseil de quartier de Vanier a des questions, ou autres.

Concernant la Stratégie de sécurité routière, Mme Laveau demande s'il y a un rapport ou un document quelconque pour les projets qui ont été acceptés l'année passée et exécutés cette année. Il serait intéressant de savoir quels sont ces projets qui pourraient servir d'inspiration, et des idées avec lesquelles nous pourrions rebondir. Est-il possible d'obtenir la liste des projets qui ont été déposés et acceptés?

Mme Despins mentionne qu'elle pourrait voir ce qui a été déposé.

Mme Laveau pense à déposer des idées et elle aimerait savoir ce qui a été déposé à l'année 1 du projet.

Mme Marie Lagier mentionne qu'elle fera une demande à la conseillère en consultation publique, Mme Christina Boutchika, pour voir si elle a la liste des projets acceptés et si cette liste est publique. Elle fera une vérification si ce sont des projets qui ont fait l'objet d'une subvention de la Ville, normalement ces derniers sont publics.

Avec le Conseil de quartier de Duberger, Mme Despins mentionne qu'il y a un projet-pilote cet été sur l'avenue de la Roselière, la circulation n'est pas évidente. C'est une rue de transit pour tous les quartiers résidentiels. Il y a un beau projet et le Conseil de quartier de Duberger est très impliqué et sera un peu responsable de la sensibilisation et de l'interaction citoyenne, de prendre le pouls des résultats et à quel point les mesures qui vont être mises en place fonctionnent ou pas. Cela peut être une source d'inspiration.

Mme Despins souhaite aux participants un bel été et garde le contact.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS CES CITOYENS

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il propose un projet d'aménagement du terrain appartenant à Hydro-Québec. Il a également proposé ce projet à la Ruche Vanier. Ce projet semble intéresser à la fois la Ruche, Accès transport viable et Nature Québec parce qu'il permettrait d'aménager un terrain qui est juste en dessous de la voie ferrée près de la rue Plante. Cet aménagement permettrait de faciliter l'accès, aussi bien à l'avenue Soumande, qu'aux commerces, pour le transport à vélo et à pied, en triporteur.

Tous les gens qui descendent l'avenue Plante et plus bas, sur le terrain, on voit qu'il y a des « lignes de désir ». Les gens passent, mais il y a une forte déclinaison et c'est un endroit relativement risqué. Ce n'est pas tout le monde qui peut l'emprunter.

Le projet aurait pour but d'aménager une piste cyclable et éventuellement un parc nourricier. Est-ce que le Conseil de quartier pourrait éventuellement appuyer ce genre de projet pour faciliter la demande auprès d'Hydro-Québec. C'est au sud de la voie ferrée.

M. Ouisse a fait une demande auprès de la Société du pont Champlain à Montréal qui désosse le pont Champlain et qui revend les morceaux à bas prix. Pour la Ville, c'est un projet à moyen et long terme pour ce genre d'aménagement. Il sélectionnera les morceaux et il fera une demande via la Ruche pour récupérer des morceaux du pont Champlain à prix modique.

Si le Conseil de quartier appuie le projet et y voit un intérêt, cela pourrait peut-être poursuivi d'une certaine manière.

Mme Laveau mentionne qu'elle ne peut être affirmative tout de suite, mais elle demande de lui envoyer le document sur le site de la Ville, dans la rubrique « participation citoyenne ». La liste des conseils de quartier apparaît et on y trouve l'adresse courriel du Conseil de quartier de Vanier. Elle le recevra directement. Elle invite M. Ouisse à lui transmettre ses coordonnées.

9. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance

Aucune correspondance n'a été apportée.

Bilan mensuel

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le bilan mensuel est de 976.26 \$ en date du 15 juin 2021

Services de secrétariat

21-CA-23

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 85.00 \$ pour les services de secrétariat pour la l'assemblée du 15 juin 2021.

ADOPTÉ

10. DIVERS

Aucun sujet n'a été apporté.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 51

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire